



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE



**Stratégie de Développement Neutre en Carbone  
et Résilient aux Changements Climatiques à l'horizon 2050**

## **Fiche Sectorielle : La Pêche**

Avril 2023



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

## **Stratégie de Développement Neutre en Carbone et Résilient aux Changements Climatiques à l'horizon 2050**

# **Fiche Sectorielle : La Pêche**

Avril 2023

## CONTEXTE

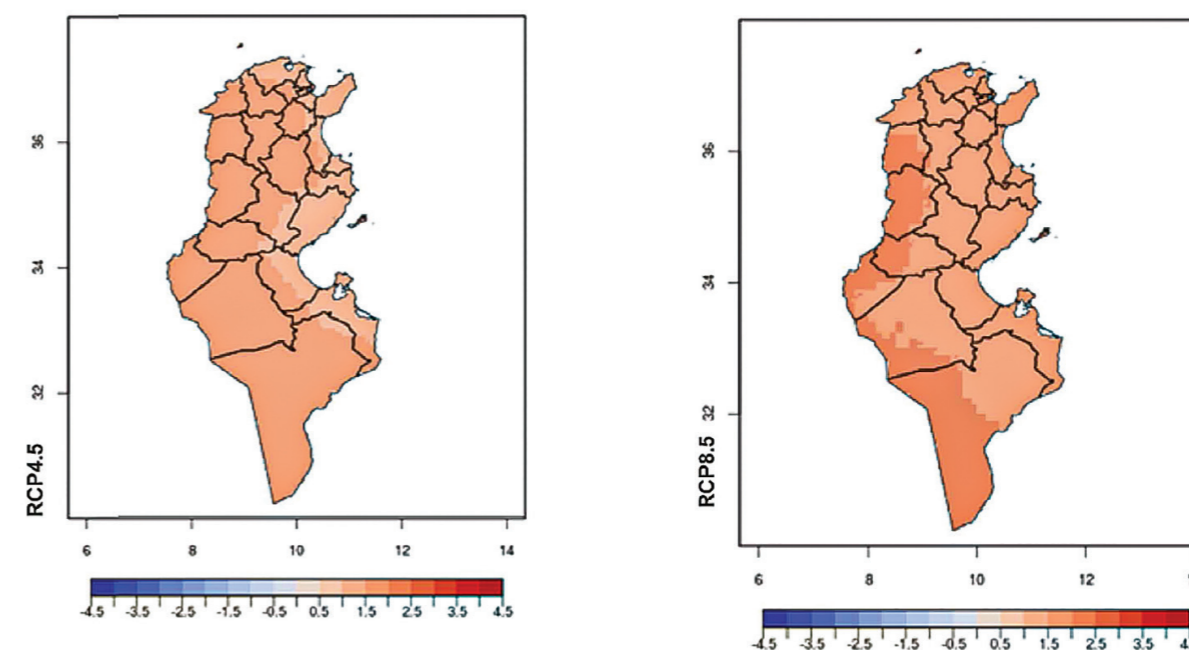
La Tunisie a signé l'Accord de Paris (AP) sur le climat le 22 avril 2016 et l'a ratifié le 17 octobre 2016. Il engage tous les pays à accélérer leur transition vers une économie à faible émission de carbone dans le but de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en 2100 nettement en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels », et à poursuivre l'action en vue de « limiter cette augmentation à 1,5°C ». L'article 4.19 de l'AP invite toutes les parties à préparer et à soumettre une **stratégie de développement à faible émission à long terme** à l'horizon à 2050 (Stratégie Bas-Carbone).

Tout en confirmant sa volonté de protéger le climat à travers un développement bas carbone, la Tunisie a également marqué sa volonté de mettre aussi la résilience aux Changements Climatiques (CC) au centre de ses priorités, en choisissant de développer une stratégie combinée bas-carbone et résiliente aux changements climatiques (SNBC&RCC). Cette note présente le volet Résilience aux Changements Climatiques (SNRCC) de la SNBC&RCC.

### PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SNRCC

Dans ce cadre, le Ministère de l'Environnement a mené, depuis novembre 2020, un processus participatif et inclusif impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées par les questions de résilience climatique pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Résilience aux Changements Climatiques (SNRCC).

#### Evolution future de la Température

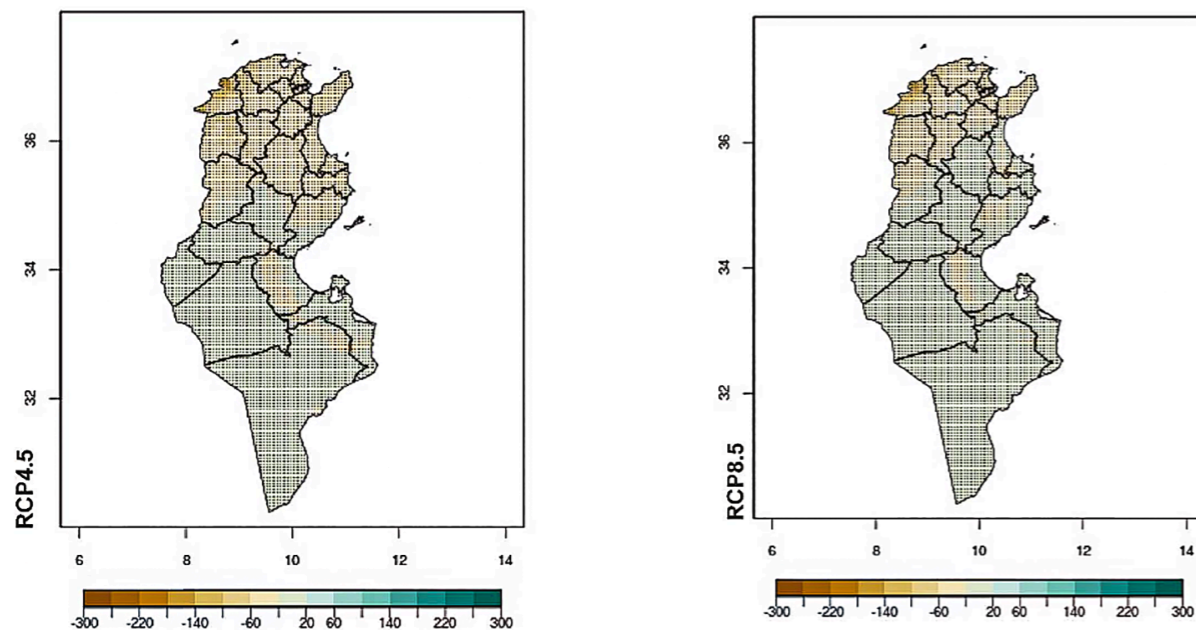




Les modèles prévoient une augmentation de la température moyenne annuelle sur l'ensemble du territoire variant entre 1.6°C (RCP 4.5) et 1.9°C (RCP 8.5), soit une augmentation entre 8% et 10% par rapport à la période de référence 1981-2010. Cette augmentation est significative (selon le test de Wilcoxon) pour l'ensemble des points de grille et à l'horizon temporel considéré.

Ces projections mettent en exergue l'effet modérateur de la mer sur la répartition spatiale des températures se traduisant par un réchauffement moins rapide de la frange littorale tunisienne par rapport aux régions continentales. Ainsi le gradient de réchauffement entre les zones continentales et côtières pourrait atteindre 0.5°C et 0.7°C en 2050 (RCP4.5 et RCP8.5 respectivement). Au niveau saisonnier, cette augmentation sera plus accentuée durant l'été.

#### Evolution future des précipitations



Pour le RCP 8.5, le réchauffement des régions côtières serait entre 1,5 et 2 °C en revanche, il se situerait entre 2 et 2,5 °C pour les régions continentales. L'étage saharien serait le plus fortement affecté par cette hausse des températures moyennes annuelles (pouvant atteindre 4.7°C en 2100) en revanche, les zones humides et subhumides seront les plus épargnées par cette augmentation des températures.

Des augmentations similaires, homogènes et du même ordre de grandeur, sont attendus pour les températures minimale et maximale moyenne annuelle. Elles sont également statistiquement significatives.

La lecture de ces deux cartes met en exergue une réduction du volume global des précipitations, moyenné sur l'ensemble du territoire tunisien, variant entre (- 14 mm/an, RCP 8.5) et (- 22 mm/an, RCP 4.5), soit entre 6% et 9% par rapport à la période de référence de 1981-2010.

#### Élévation du niveau de la mer

##### Évolutions actuelles et futures pour la Tunisie

A l'échelle de la méditerranée, les enregistrements disponibles et publiés par l'INSTM, montrent que le niveau de la mer s'est élevé, entre 1993 et 2005, à un rythme moyen de 2 mm/an.

Pour la Tunisie, toutes les études réalisées sur l'ENM en relation avec le CC se sont basées sur le scénario le plus pessimiste du rapport GIEC de 2007. Elles ont été appuyées et complétées par quelques travaux de recherche récents estimant l'élévation du niveau moyen de +1 m à la fin de ce siècle.

##### Définition d'une trajectoire de vulnérabilité et d'adaptation

Le changement climatique est un phénomène progressif et incertain. Cette incertitude est illustrée par les résultats des projections climatiques qui montrent qu'en 2050, selon le scénario choisi, la Tunisie pourrait connaître un réchauffement inférieur (RCP 4.5) ou supérieur (RCP 8.5) à 3°C par rapport à la période préindustrielle (1890 – 1899).

Afin de refléter cette situation, il a été convenu de présenter le scénario de vulnérabilité sous forme d'une trajectoire de vulnérabilité faisant apparaître deux niveaux d'impact potentiels d'ici à 2050 :

- ▶ 2021-2030 : Un premier niveau d'impact équivalant à une intensité forte des CC qui nécessite **une adaptation incrémentale** avec des mesures d'ajustements et/ou sans-regrets en réponse ;
- ▶ 2031-2050 : Un second niveau d'impact correspondant à une intensité très forte des CC, qui requiert **une adaptation transformationnelle** en réponse nécessitant des stratégies en rupture avec l'existant basées sur des changements de paradigme.

*En réponse au scénario de vulnérabilité, la SNRCC propose une Vision stratégique nationale « Résilience 2050 » exprimée comme suit : « **Une Tunisie résiliente aux changements climatiques, ayant significativement réduit les vulnérabilités et renforcé les capacités d'adaptation de ses écosystèmes, de sa population, de son économie, de ses territoires, et opéré les transformations nécessaires à même d'assurer un modèle de développement socio-économique inclusif et durable** ».*

##### Axes stratégiques, orientations stratégiques et mesures d'adaptation

Cette vision se décline dans la SNRCC dans un ensemble de 10 axes stratégiques :

- ▶ 06 Axes **sectoriels** ;
- ▶ 04 Axes **transversaux** : Pour accompagner les enjeux de l'**adaptation** auxquels les parties prenantes devront faire face dans la mise en œuvre sectorielle des mesures.

Au niveau de la structure, chaque axe stratégique, sectoriel ou transversal, se décline en orientations stratégiques. A leur tour, chaque orientation stratégique se décompose en mesures d'adaptation.

**Axe 1 : Promouvoir une agriculture résiliente aux CC, rémunératrice et respectueuse des équilibres écologiques**  
**OS 1 (agriculture) :** Développer une agriculture résiliente aux CC, durable qui nourrit la population et respecte l'environnement.  
**OS 2 (biodiversité et écosystèmes naturels) :** Améliorer la gouvernance des ressources naturelles, augmenter leur résilience aux CC et renforcer les biens et services des écosystèmes.  
**OS 3 (sols) :** Œuvrer en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres, réhabiliter les sols et améliorer leur capacité de rétention.  
**OS 4 (paysans vulnérables) :** Renforcer l'autonomisation économique et sociale des paysans et de leurs groupements et les aider à faire face aux risques climatiques.

**Axe 2 : Transformer le secteur de la pêche pour assurer durablement la sécurité alimentaire, améliorer la gouvernance de la biodiversité et offrir aux acteurs des revenus décents**  
**OS 1 :** Innover et adapter de nouveaux modes de planification et de gestion de la pêche et de l'aquaculture qui intègrent les effets des CC et améliorent la résilience du secteur.  
**OS 2 :** Développer des zones d'expérimentation en faveur de la conservation de la biodiversité et une compensation des pertes des produits de la pêche à pied et des Cheratfis.  
**OS 3 :** Agir en faveur de l'amélioration de la résilience des petits et moyens pêcheurs aux effets des CC en considérant le genre.

**Axe 3 : Limiter les impacts des CC sur les ressources en eau et transformer le modèle de gestion pour satisfaire les besoins hydriques sous contrainte climatique**  
**OS 1 :** Rationaliser la gestion des ressources en eau conventionnelles, optimiser l'adaptation des écosystèmes aux CC et prévenir les conflits d'usage.  
**OS 2 :** Massifier l'utilisation des eaux non conventionnelles en vue d'accélérer la résilience aux CC.  
**OS 3 :** Adapter la gouvernance des ressources en eau en termes d'approches et de solutions technologiques innovantes afin de répondre plus efficacement aux défis des CC.

**Axe 4 : Limiter les impacts biophysiques des CC sur la frange littorale et assurer la durabilité de l'infrastructure et de l'activité économique**  
**OS 1 :** Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du littoral.  
**OS 2 :** Renforcer la capacité physique d'adaptation du trait de côte.  
**OS 3 :** Préserver la biodiversité des écosystèmes littoraux.  
**OS 4 :** Renforcer le dispositif juridique par le concept CC.

**Axe 5 : Maîtriser les risques sanitaires liés aux CC et intégrer leur prise en charge dans le système sanitaire**  
**OS 1 :** Renforcer la surveillance des maladies climato-sensibles et développer la capacité de détection précoce et d'alerte rapide des phénomènes à potentiel épidémique.  
**OS 2 :** Développer les capacités du système de santé et l'habiliter pour faire face aux risques sanitaires liés aux CC.  
**OS 3 :** Renforcer le rôle de la santé en matière de leadership et de collaboration intersectorielle et promouvoir la recherche appliquée.

**Axe 6 : Limiter les impacts des CC sur le tourisme balnéaire et transformer le modèle touristique de la Tunisie à travers une conversion progressive vers une nouvelle offre durable et inclusive**  
**OS 1 :** Augmenter la résilience du tourisme balnéaire.  
**OS 2 :** Maîtriser l'usage des ressources en eau et en énergie.  
**OS 3 :** Améliorer l'attractivité des territoires.

**Axe 7 : Renforcer la gouvernance institutionnelle de l'adaptation en Tunisie, la sensibilisation et les capacités des acteurs à planifier et mettre en œuvre les actions d'adaptation aux CC**  
**OS 1 :** Renforcer le cadre réglementaire et les arrangements institutionnels.  
**OS 2 :** Sensibiliser et informer sur les approches communes.  
**OS 3 :** Renforcer les capacités dans le domaine de l'adaptation : de l'incrémental au transformatif.

**Axe 8 : Mobiliser les financements nécessaires pour l'adaptation**  
**OS 1 :** Mobiliser les financements publics et privés.  
**OS 2 :** Orienter les flux financiers domestiques vers le financement durable.

**Axe 9 : Développer et diffuser la recherche et l'innovation en soutien à l'adaptation**  
**OS 1 :** Renforcer l'utilisation des données, des produits et des services climatiques au fin de l'adaptation.  
**OS 2 :** Développer et diffuser plus largement la recherche et l'innovation en soutien à l'adaptation.

**Axe 10 : Réduire les inégalités territoriales et sociales induites par les changements climatiques et promouvoir un développement résilient, juste et équitable**  
**OS 1 :** Réduire les disparités territoriales en intégrant les risques des changements climatiques dans l'aménagement du territoire et dans ses outils de planification.  
**OS 2 :** Mise en place d'un système urbain résilient et durable.  
**OS 3 :** Réduire les disparités sociales en intégrant la dimension genre dans les mesures d'adaptation aux CC, et en faisant évoluer les structures et les relations de pouvoir.  
**OS 4 :** Renforcer la résilience des territoires et des communautés les plus vulnérables aux changements climatiques.

## PRÉSENTATION DE L'AXE STRATEGIQUE 2 : TRANSFORMER LE SECTEUR DE LA PÊCHE POUR ASSURER DURABLEMENT LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITÉ ET OFFRIR AUX ACTEURS DES REVENUS DÉCENTS

Avec plus de 2 100 km de côtes, 37 000 km<sup>2</sup> de littoral et 124 000 km<sup>2</sup> de zones de pêche, cette activité génère 7,5% de la valeur de la production agricole et 15,2% à la valeur des exportations agricoles. Les pêcheries tunisiennes, dont dépendent plus de 100 000 personnes et qui procurent en moyenne 11,5 kg/an/habitant en produits de la mer, se trouvent aujourd'hui confrontées à de nombreux défis que le CC risque d'exacerber.

### Principaux enjeux et impacts des CC sur le secteur de la pêche

Les impacts observés et ceux projetés des CC se traduiront par une baisse des captures des espèces autochtones et une hausse des captures des espèces invasives. Ceci impactera la biodiversité marine, la sécurité alimentaire des populations et les revenus des pêcheurs.

Les principaux enjeux et impacts des CC pour le secteur de la pêche sont synthétisés comme suit :

#### LES PRINCIPAUX ENJEUX DU CC

- Transformations attendues des écosystèmes en relation avec les CC (augmentation de la température, etc.,) favorisant la prolifération d'espèces exotiques au dépend d'espèces autochtones et patrimoniales ;
- Régression de l'activité aquacole, hautement vulnérable au CC ;
- Accentuation de la diminution de l'exportation en quantité des produits de la pêche ;

### Vision stratégique

Pour faire face à ces risques climatiques et s'adapter aux effets néfastes des CC, la vision stratégique du secteur de la pêche, à l'horizon 2050, est formulée comme suit : « **Un secteur moderne, résilient aux changements climatiques et qui se transforme pour assurer durablement la sécurité alimentaire, améliore la gouvernance de la biodiversité et offre aux acteurs des emplois et des revenus décents** ».

### Trajectoire de résilience

Il s'agit d'une vision progressive qui passe d'un scénario d'adaptation incrémentale vers un scénario plus ambitieux d'adaptation transformationnelle.

#### LES PRINCIPAUX IMPACTS DU CC

**Impact 1 : Modifications au niveau de l'offre et du marché des produits de la mer et de ses filières,** une transformation du métier de pêcheur avec des risques accrus sur la sécurité alimentaire et la contribution du secteur aux économies nationale, infranationales et locales.

**Impact 2 : Menaces sur la biodiversité marine,** risques d'espèces exotiques invasives, perte des services écosystémiques, conflits d'usages et accroissement de la pêche illégale.

**Impact 3 : Augmentation de la fragilité économique et sociale des petits et moyens pêcheurs,** menaces sérieuses sur la durabilité de la pêche artisanale, marginalisation croissante des femmes et des jeunes et risques sur la stabilité sociale dans les régions côtières.

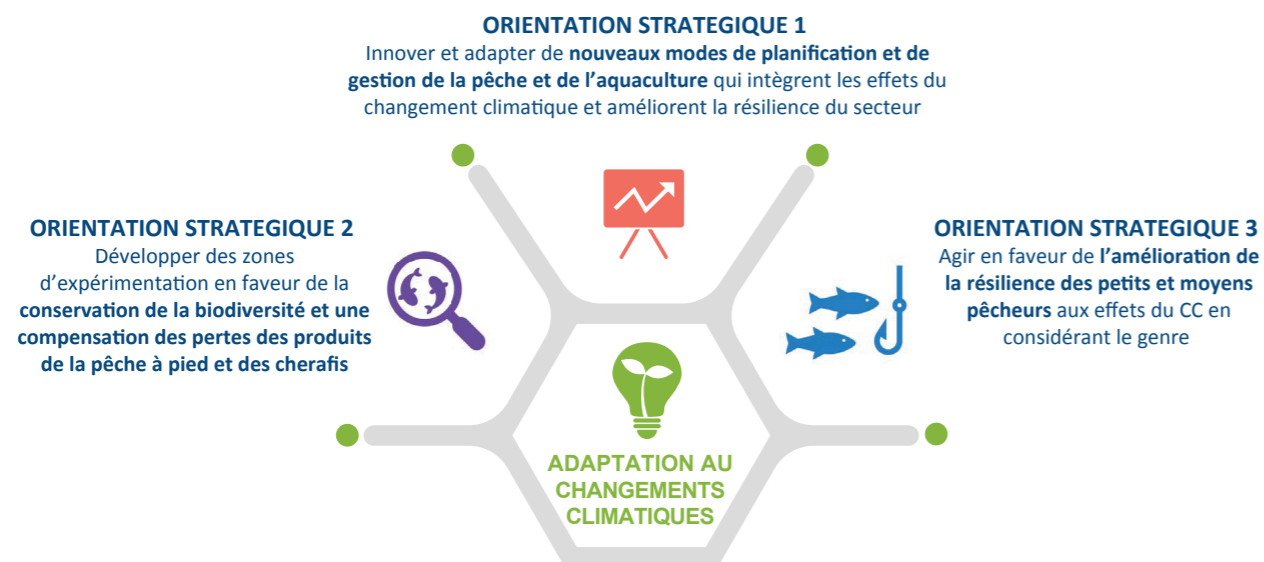
**Impact 4 : Les bénéfices engendrés par l'exploitation de certaines espèces exotiques,** risque de profiter davantage aux grands producteurs, aux exportateurs et autres intermédiaires du marché.



Période 2021-2030 : <i>Un scénario d'adaptation incrémentale permettant de faire face aux impacts des CC</i>	Période 2031-2050 : <i>Un scénario d'adaptation transformationnelle permettant de maîtriser les impacts des CC</i>
L'objectif étant de « <i>Maîtriser les impacts des CC sur la pêche notamment à travers des écosystèmes marins plus résilients aux CC, et l'habiliter à assurer sa contribution à la sécurité alimentaire et à procurer des revenus améliorés et durables aux pêcheurs et aux ménages ruraux</i> »	L'objectif étant de « <i>Opérer la transition vers un secteur de la pêche moderne, résilient aux effets des CC, mieux géré par ses acteurs et qui est engagé dans un processus transformatif qui assure sa contribution à la sécurité alimentaire et l'économie nationale</i> ».

## ORIENTATION STRATEGIQUES

Trois orientations stratégiques ont été retenues :



### OS1 : INNOVER ET ADAPTER LES INFRASTRUCTURES ET LES MODES DE PLANIFICATION ET DE GESTION DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE QUI INTEGRENT LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AMELIORENT LA RESILIENCE DU SECTEUR

Il est envisagé de mettre en œuvre des actions physiques sur le terrain pour surélever et/ou renforcer les infrastructures littorales existantes notamment au niveau des sites les plus exposés et fragiles. Il serait également nécessaire de rehausser et/ou de renforcer les ouvrages d'accostage des bateaux ou navires tout en as-

surant la surélévation des terre-pleins en arrière de ces ouvrages, ainsi que les écoulements hydrologiques à la mer. Le dragage fréquent des zones portuaires et côtières, la mise en dépôt sécuritaire approprié des matériaux dragués, et l'engraissement des zones érodées deviendront nécessaires.

Par ailleurs, l'amplification des facteurs physiques (marée, courants, houles, ...) va certainement affecter la stabilité et par la suite la performance des fermes aquacoles. Les équipements et les techniques d'aquaculture devraient être adaptés à ces nouvelles conditions hydro-océanographiques à travers le renforcement et/ou la reconstitution de l'existant ou la recherche de nouveaux sites.

Au niveau de la planification, le zonage et les calendriers de pêche à l'échelle nationale seront adaptés aux évolutions dans les peuplements, les espèces et les potentiels de captures induites par les CC.

### OS2 : DEVELOPPER DES ZONES D'EXPERIMENTATION EN FAVEUR DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET UNE COMPENSATION DES PERTES DES PRODUITS DE LA PECHE A PIED ET DES CHERAFIS

Avec le réchauffement climatique et la « tropicalisation » du milieu marin, on s'attend à une dominance progressive des espèces invasives exotiques, au détriment des espèces indigènes (pullulation d'espèces non indigènes et de valeurs commerciales plus faibles que les espèces autochtones ou non commercialisables ou même dangereuses (toxiques)). Ces espèces invasives auront un important impact sur la richesse halieutique et sur l'activité de pêche.

## PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE

Pour la mise en œuvre de la SNRCC un plan d'action détaillé<sup>1</sup> a été élaboré, partagé, discuté et validé par l'ensemble des partenaires au niveau sectoriel, au cours de rencontres ciblées ainsi que de trois ateliers en présentiel en Juin et Décembre 2021 et Mars 2022.

Le plan d'action pour le secteur de la pêche, dans une version simplifiée, figure dans ce qui suit. Balisant la trajectoire de résilience à l'échéance 2050, il est présenté pour donner une première idée sur les mesures d'adaptation/résilience aux CC nécessaires pour permettre au secteur d'asseoir une résilience face au climat. Le coût

Les orientations à ce niveau seront axées, d'une part, sur la vulgarisation de l'entrée de ces nouvelles espèces dans le circuit de production et, d'autre part, sur le développement et l'adaptation des pratiques actuelles de pêche ainsi que les aspects logistique et technique d'exploitation.

### OS3 : AGIR EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE LA RESILIENCE DES PETITS ET MOYENS PECHEURS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN CONSIDERANT LE GENRE

L'amélioration de la résilience des pêcheurs passe nécessairement par le renforcement de l'organisation professionnelle métier. Une attention particulière devra être accordée à la pêche artisanale en Tunisie ainsi qu'aux petits et moyens pêcheurs dont la résilience est faible face aux nouveaux défis induits par le CC sur l'activité de pêche en Tunisie.

financier prévisionnel pour la mise en œuvre, estimé à 2 991,5 millions de DT, est fourni à titre purement indicatif, il est d'ailleurs certainement sous-estimé.

Il va sans dire que ce plan d'action sectoriel devrait être finalisé et ajusté par le secteur puis intégré dans la planification sectorielle. Il en est de même concernant le coût financier prévisionnel qui devrait être ajusté et finalisé par le secteur et la recherche d'une partie du financement entreprise en collaboration avec le MEnv dans le cadre d'un financement global pour la SNRCC.

<sup>1</sup> Chaque mesure d'adaptation/résilience au CC est décrite de manière exhaustive et sa mise en œuvre définie par les éléments suivants: Le porteur de la mesure; Les partenaires de mise en œuvre; L'échéance de mise en œuvre; Le Coût prévisionnel (en millions de dinars); Le financement national attendu; Un et/ou des Indicateurs de réalisation pour chaque mesure; La valeur cible de l'indicateur de réalisation à 2030 et 2050; Les modalités de mise en œuvre.

N°	Titre de la mesure	Coût prévisionnel (en Millions de DT)
<b>Orientation Stratégique 1 : Innover et adapter de nouveaux modes de planification et de gestion de la pêche et de l'aquaculture qui intègrent les effets du changement climatique et améliorent la résilience du secteur</b>		
1	Améliorer la résilience des infrastructures, moderniser la chaîne de valeurs du secteur et engager la réforme du secteur de la pêche (institutionnel, organisation des pêcheurs, fiscalité, normalisation...)	500
2	Digitaliser le secteur (toutes les composantes), maîtriser la chaîne de valeurs et renforcer l'existence de la pêche artisanale et des petits pêcheurs	1 200
3	Adopter les principes de la GIZC, opérer l'intégration des impacts du changement climatique et adopter les approches douces et basées sur la nature dans les stratégies, programmes et projets de développement de la pêche et de l'aquaculture pour améliorer la résilience des sous-secteurs aux effets du CC	1,5
4	Rendre systématique la GIZC, réorienter l'effort de pêche vers des espèces moins vulnérables : Exemple vers les pélagiques et non les démersaux (Mérou, poulpe, ...)	100
5	Élaborer des plans climats territoriaux intégrés (PCTI) dans les zones littorales prioritaires en particulier l'île de Djerba et le Gouvernorat de Bizerte	20
6	Renforcer la migration des segments de captures et post-captures vers le recours aux nouvelles technologies et les énergies propres.	100
<b>Orientation Stratégique 2 : Développer des zones d'expérimentation en faveur de la conservation de la biodiversité et une compensation des pertes des produits de la pêche à pied et des Cherafis</b>		
1	Des écosystèmes marins plus résilients aux effets du changement climatique, maintien des niveaux actuels de gestion/conservation des espaces et des ressources et du niveau de leur intégration/valorisation par les groupes d'intérêts (pêcheurs) avec une intégration progressive du CC dans la planification	100
2	Anticiper les risques des extrêmes climatiques et accompagner la transformation des écosystèmes marins et lagunaires vers une meilleure résilience et une multifonctionnalité qui améliorent les biens et services écosystémiques/co-bénéfices rendus.	250
3	Améliorer la résilience des écosystèmes des Cherafis et autres territoires de pratiques des pêches artisanales et mieux contrôler les produits et production de l'aquaculture	100
4	Intégrer le système de suivi et contrôle des produits de la pêche artisanale dans le système global de digitalisation du secteur, automatiser les systèmes d'analyse de données et organiser les mécanismes de ripostes contre la pêche illégale	50
<b>Orientation Stratégique 3 : Agir en faveur de l'amélioration de la résilience des petits et moyens pêcheurs aux effets du CC en considérant le genre</b>		
1	Opérer une meilleure valorisation des productions des petits pêcheurs, l'appui à une économie locale inclusive, une meilleure implication des groupes vulnérables : pauvres, femmes, jeunes, ... et une intégration progressive du changement climatique dans la planification.	120
2	Reconnaître la pêche artisanale, renforcer les soutiens, orienter et accompagner (formations, apprentissages, financements, conseils, ...) les groupes vulnérables vers d'autres métiers pour améliorer leurs revenus	300
3	Moderniser les techniques et outils de pêche, renforcer les capacités des acteurs, ouvrir le marché sur de nouvelles destinations et impliquer le métier dans les processus de planification de l'adaptation qui considère le CC	100
4	Réformer les institutions de formation dans le domaine de la pêche, actualiser les programmes de formation et orienter les sessions vers l'entrepreneuriat au profit des femmes, jeunes et groupes vulnérables	50
<b>Total</b>		<b>2 991,5</b>

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les principales modalités de mise en œuvre de la SNRCC au niveau du secteur de la pêche sont :

### 1- Au niveau sectoriel : s'appuyer sur le Comité de gestion et coordination changement climatique (CG3C) créé au sein du ministère de tutelle

En remplacement à la Task-Force « changement climatique », une unité de coordination changement climatique, (UCCC) a été créée et mise en place au sein du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime (MARHPM), par arrêté du Ministre concerné. Il s'agit de s'appuyer sur cette UCCC en vue de renforcer l'appropriation de la SNRCC au niveau du secteur.

Il est également proposé nommer des référents et points focaux « Résilience/Adaptation », qui peuvent d'ailleurs être des représentants déjà présents dans les instances existantes (Comité National Consultatif d'adaptation), dotés d'un véritable pouvoir de décision et chargés de coordonner et suivre l'avancée des actions de la SNRCC dans leur secteur et d'assurer le lien avec le Ministère de l'Environnement dans le cadre du pilotage interministériel.

### 2- Au niveau régional et local : valoriser les acquis constitutionnels relatifs à un meilleur ancrage de la résilience aux CC

Le MARHPM dispose au niveau régional d'un vaste réseau de 24 Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA), implanté dans chaque gouvernorat, et doté d'une mission et de prérogatives leur permettant d'être des acteurs actifs dans le domaine de l'adaptation/résilience au CC dans leur région. A cela, s'ajoute près de 41 établissements de formation et de vulgarisation et aux environs de 2700 Groupements de développement agricole et de la pêche. Il s'agit

de valoriser ce vaste réseau au niveau régional et local et de s'appuyer sur lui pour booster la mise en œuvre de la SNRCC au niveau régional et local. Il s'agira notamment d'ancrer la Stratégie et son plan d'action au sein des Unités de Coordination Régionale -CC en cours de déploiement dans les CRDA. Des Plans d'adaptation régionaux déclinant la SNRCC permettront également de démultiplier la mise en œuvre de la SNRCC en tenant compte de chacun des contextes locaux.

### 3- S'appuyer sur les initiatives en cours

La mise en place et le renforcement de capacités du Forum National des Acteurs de l'Adaptation au Changement Climatique en Tunisie (FNAACC-Tunisie). Une fois consolidé au niveau national et étendu au niveau régional et local, ce forum et l'ensemble des 04 fora spécialisés qui le constituent, constitueront une excellente plateforme au niveau local pour mobiliser les acteurs, réaliser des plaidoyers pour les CC et appuyer la mise en œuvre de la SNRCC au niveau régional et local.

Il s'agira également de s'appuyer sur les travaux préparatoires au Plan National d'Adaptation - Volet Sécurité Alimentaire, soutenus par l'AFD et la FAO, qui intègrent un volet pêche.

### 4- S'appuyer sur le plan de communication et de mobilisation des acteurs (prévu à l'échelle nationale et intersectorielle)

La communication et la mobilisation des acteurs, particulièrement au niveau local, constituent probablement deux éléments vitaux pour la mise en œuvre de la SNRCC. Le plan de communication et de mobilisation doit cerner tous les domaines concernés, s'étendre à toutes les régions vulnérables et utiliser un langage simple, clair et adapté aux différents publics visés (élus, société civile, secteur privé, technicien, grand public, etc.).



Mis en œuvre par



En coopération avec



Elaborée et coordonnée par

**Ministère de l'Environnement**

Immeuble CAPRA - Centre Urbain Nord - Avenue Mohamed Béji Caïd Essebsi

T +216 71 136 300

F +216 71 136 303

E [boc@mineat.gov.tn](mailto:boc@mineat.gov.tn)

W [www.environnement.gov.tn](http://www.environnement.gov.tn)

En coopération avec

Projet Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC en Tunisie & Projet Renforcement des capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation aux changements climatiques en Tunisie

**Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH**

B.P. 753, 1080 Tunis-Cedex Tunesien / Tunisie

T +216 71 901 355

F +216 71 908 960

E [info@giz.de](mailto:info@giz.de)

W [www.giz.de](http://www.giz.de)